

No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 31 janvier 2018 à 17h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :
Monsieur Pierre Poirier
Monsieur Steve Perreault
Monsieur Denis Chalifoux
Monsieur Daniel Charette
Monsieur Richard Forget
Madame Anne-Guyline Legault
Monsieur Jean-Philippe Martin
Monsieur Carl Montigny

Aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 480-01-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Charrette :

D'ADOPTER l'ordre du jour après avoir ajouté l'item suivant :

- 4.3 Conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré relativement aux communications
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande de financement pour l'embauche d'écoconseillers dans le cadre du programme Emplois d'été Canada
 - 4.2 Nomination d'un représentant auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
 - 4.3 Conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré relativement aux communications
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
6. **OPÉRATIONS**
 - 6.1 Adoption règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
 - 6.2 Octroi du contrat pour la fourniture et livraison de trois châssis de camion de marque international et de bennes à chargement latéral incluant l'installation et autorisation de procéder à un appel d'offres
 - 6.3 Renouvellement entente pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
7. Période de questions



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 481-01-2018 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 482-01-2018 **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE D'ÉCOCONSEILLERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche de quatre écoconseillers ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre du financement entre autres aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'AUTORISER la présentation d'une demande de financement à Emplois d'été Canada pour l'embauche de quatre écoconseillers.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 483-01-2018 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la régie désire nommer annuellement son représentant autorisé à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

DE NOMMER Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations à titre de représentant municipal auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de l'autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 484-01-2018

CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ RELATIVEMENT AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la régie s'est dotée d'un site Internet et a préparé un plan de communication visant plus particulièrement à introduire le nouveau service de collecte des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en ligne du site internet, la régie doit tenir ce site à jour afin de bien informer la population ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan de communication nécessite les services d'une personne-ressource ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dispose d'une ressource à l'interne capable d'offrir tous ces services à la Régie.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

DE CONCLURE avec la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré une entente pour les services d'une ressource spécialisée en communication au coût de 18 000 \$ pour l'année 2018.

D'AUTORISER le vice-président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs l'entente dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

AFFECTER un montant de 3 000\$ du surplus libre au poste communication du budget 2018.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 485-01-2018

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 totalise 129 710.09 \$ et se détaille comme suit :

Chèques du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 :	45 447.73 \$
Prélèvements du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018:	36 578.84 \$
Salaires, frais et remises gouvernementales :	47 683.52 \$
Total :	129 710.09 \$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques #922 à 927, 929 à 938 pour un montant de 45 447.73 \$, les paiements directs pour un montant de 36 578.84 \$ ainsi que les salaires, frais et remises gouvernementales d'un montant de 47 683.52\$, pour un total de 129 710.09 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE




No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 486-01-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit effectuer un emprunt pour procéder à l'acquisition de camions avec bennes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 13 décembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'ADOPTER le règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 13 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

ARTICLE 1: Le Conseil d'administration est autorisé à faire l'acquisition de trois camions dix roues à chargement latéral automatisé, tel que décrits à l'estimation signée par Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, produite au soutien du présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 2: Le conseil d'administration est autorisé à dépenser une somme de 1 102 500 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3: Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à emprunter une somme de 1 102 500 \$ sur une période de dix ans.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la RITL, une contribution calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenu dans l'entente intermunicipale visant la création de la RITL, de même que ses annexes et dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

ARTICLE 5: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION 487-01-2018

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS CHÂSSIS DE CAMION DE MARQUE INTERNATIONAL ET DE BENNES À CHARGEMENT LATÉRAL INCLUANT L'INSTALLATION

CONSIDÉRANT QUE la régie a publié un appel d'offres pour l'acquisition de trois châssis de camion avec bennes à chargement latéral ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre le 29 janvier 2018, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Groupe Environnemental Labrie Inc.	1 093 843.41 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Groupe Environnemental Labrie Inc. est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'OCTROYER à Groupe Environnemental Labrie Inc. le contrat pour l'acquisition de trois châssis de camion avec bennes à chargement latéral, coût de 951 375 \$ plus taxes, totalisant 1 093 843.41 \$, le tout conformément à son offre déposée le 29 janvier 2018 et aux conditions édictées au devis ;

D'AUTORISER Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, ou Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 007-2018 de la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 488-01-2018

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA LEVÉE ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS RECYCLABLES POUR L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la régie a conclu une entente d'un an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, avec la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR) pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la possibilité de renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2019 sur accord des parties ;

CONSIDÉRANT QUE la RITL est d'accord pour renouveler cette entente pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018, tout en conservant la possibilité de la prolonger pour une année additionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'entente a été révisé pour tenir compte des quantités de matières collectées.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Madame Anne-Guyline Legault :

DE RENOUELLER l'entente avec la RIDR pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2018, aux prix suivants, à savoir :

Prix par levée pour 1 ou 2 conteneurs de 10 verges à chargement frontal, aux deux semaines (26 levées)	75 \$ par levée
Prix par levée pour 3 ou 4 conteneurs de 10 verges à chargement frontal, aux deux semaines (26 levées)	100 \$ par levée
Pour toutes levées excédentaires, les mêmes coûts s'appliquent selon le nombre de conteneurs.	

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 489-01-2018 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux de lever la présente séance à 17h10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



Pierre Poirier
Président



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier